

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAI-KAI

COMMISSION DE PASSATION DES
MARCHES PUBLIS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

KAI-KAI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 10 MARS 2023
**N° 05/AONO/C- KAI-KAI /SG/CST/CIPM/T-BEC/2023 DU POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE
AU CSI (LINEAIRE = 350ml) DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI,
Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord(en
Procédure d'Urgence).**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 27 100 02 641328 522117 821

AUTORISATION DES DEPENSES : IY03058

1- **OBJET**

Dans le cadre de la sécurisation du Centre de Santé Intégré de BEGUE, Le Maire de la commune de KAI KAI à KAI KAI, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère du Ministère de Développement local, **Maître d'Ouvrage**, un Avis Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction d'une clôture au Centre de Santé Intégré de Beugué (LINEAIRE = 350ml) , Région de l'Extrême-Nord, en procédure d'urgence.

2- **CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Le programme architectural de la construction de la clôture au Centre de Santé Intégré de Beugué = 350ml)), objet du présent Appel d'Offres, comprend :

- LOT N° 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- LOT N° 200 : TERRASSEMENT ;
- LOT N° 300 : FONDATION ;
- LOT N° 400 : MACONNERIE- ELEVATION-ENDUIT ;
- LOT N° 500 : MENUISIERIE METALLIQUE ET VITRERIE.

3- **PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés et entreprises de droits camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et du génie civil.

4- **FINANCEMENT**

Le financement est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINDDEVEL, EXERCICE 2023,

IMPUTATION : 57 27 100 02 641328 522117 821

AUTORISATION DE DEPENSE : IY03058

CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de KAI KAI, dès publication du présent avis.

5- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu à la commune de KAI-KAI, dès publication du présent avis, contre versement à la Recette Municipale d'une somme non remboursable de Quarante mille (40 000) francs CFA.

6- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de Six Cent mille (600.000) Francs CFA.

Le Cautionnement provisoire devra être valide pendant cent cinquante (150) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

7- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de KAI KAI, au plus tard le 07 AVR 2023 à 14 heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 05/AONO/C- KAI KAI/SG/CST/CIPM/T-BEC/2023 DU 10 MARS 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AUCSI DE BEGUE(LINEAIRE = 350ml)) DANS LA COMMUNE DE KAI KAI, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord(en Procédure d'Urgence)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

COMMUNE DE KAI KAI

[Date]

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et déposées auprès de la Commune de KAI KAI au plus tard le 07 AVR 2023 à 14 heures précises.

Toute offre non-conforme à la prescription du présent avis et du Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le 07 AVR 2023 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de KAI-KAI, dans la salle de réunion de ladite Commune..

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée .

10- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de Quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

11- CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critère éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission
- Pièce falsifiée ou non authentique ;
 - Dossier incomplet au-delà de 48 heures, le cas échéant

Offre technique :

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Pièce falsifiée ou non authentique ;
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures, ordonnancement (adéquation, méthodologie /planning d'exécution des travaux irréaliste) ;
- Non satisfaction au moins à 25 critères essentiels sur les 35 ;
- N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années comme entrepreneur principal d'un chantier gros œuvres ou autres travaux de Génie Civil similaires ;
- Chiffre d'affaire dans la réalisation BTP ou autres au cours des trois dernières années supérieur ou égal au montant prévisionnel.

Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Pièces non conformes ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Sous détail des prix irréaliste et erroné.

12.2 Critère essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO :

- | | |
|--|-----------|
| - Présentation générale de l'offre | oui/non ; |
| - Qualification et expérience du personnel technique | oui/non ; |
| - Moyens matériels | oui/non ; |
| - Propositions techniques et méthodologiques | oui/non ; |
| - Les références du soumissionnaire | oui/non ; |
| - Délai d'exécution | oui/non ; |
| - Solvabilité financière | oui/non. |

Pour être éligible, à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins 11 des 13 critères essentiels.

12- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et conforme aux critères éliminatoires et essentiels.

13- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- COUT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de trente Cinq millions (30 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de KAI KAI à KAI KAI, partir des 07 heures à 15 heures
Tél/Fax :

KAI-KAI, 10 MARS 2023

Le Maire de la Commune
(Autorité Contractante)

Ampliations

- PREFECTURE DE YAGOUA
- DDMAP/MD (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DDMINDDEVEL/MD (pour information)
- DDTP/MD
- Affichage (pour information)



Bachire Adogame
Contrôleur Principal de Trésor